



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **21 juin 2021**

Délibération n° 2021-0589

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Métropole de Lyon - Mise à jour des associations et de leurs représentants

service : Direction générale - Direction prospective et dialogue public

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Boffet

Président : Madame Emeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Sophia Popoff

Affiché le : mercredi 23 juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mmes Dromain, Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihî, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fourmillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Grout, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, MM. Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : MM. Ben Itah, Benzeghiba (pouvoir à M. Longueval), Mme Burillon (pouvoir à Mme Vullien), MM. Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Subaï (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro).

Conseil du 21 juin 2021**Délibération n° 2021-0589**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Métropole de Lyon - Mise à jour des associations et de leurs représentants**

service : Direction générale - Direction prospective et dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La CCSPL a été constituée par délibération du Conseil n° 2020-0010 du 27 juillet 2020.

Il est proposé au Conseil, conformément à l'article 4 du règlement intérieur de la CCSPL, d'intégrer de nouvelles associations et leurs représentants, et de mettre à jour la liste des représentants des associations désignées par les délibérations du Conseil n° 2020-0010 du 27 juillet 2020 et n° 2021-0395 du 25 janvier 2021.

En ce qui concerne l'intégration de nouvelles associations en lien avec les compétences métropolitaines, les associations suivantes présentent les critères requis pour être membres de la CCSPL :

- La DARLY est une coordination indépendante d'associations et de comités sur la région urbaine de Lyon, sous l'égide de la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT). Composée de personnes et d'associations, la DARLY a pour objet la promotion des transports collectifs non polluants, économes et citoyens (transports en commun, modes doux, environnement), dans une démarche qui se veut citoyenne, globale et partenariale,

- L'HESPUL, qui agit dans les domaines de l'énergie et du climat, a pour objet d'assurer la promotion des énergies renouvelables et de la filière photovoltaïque ; son action s'inscrit dans une logique d'intérêt général, au service d'une vision d'une société sobre, efficace et 100 % renouvelable ; l'association cherche des réponses à la crise écologique à travers la reprise en main des communs par les citoyens et leurs représentants,

- I Buycott Lyon est une jeune association dont l'objet est de promouvoir la consommation responsable, éthique et sociale (création d'un label destiné à récompenser les actions allant dans ce sens). Ses actions d'interpellation auprès des entreprises -plateforme de boycott, avec votes des consommateurs et droits de réponse des entreprises- l'amènent à aborder des sujets transversaux, tels que l'eau, les déchets, la restauration scolaire ou encore les transports,

- Mouvement de pallier œuvre dans le domaine des déchets, par des actions de formation et d'accompagnement d'ambassadeurs qui agissent auprès de multiples acteurs (citoyens, bailleurs, associations, entreprises) sur le tri et la réduction des déchets, en utilisant la convivialité et le lien social. L'entrée par le thème des déchets permet une approche transversale de domaines tels que l'eau, l'énergie ou la restauration scolaire,

- La Ville à vélo, rattachée à la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB), a pour objet la promotion du vélo en tant que mode de déplacement et de rendre la Métropole cyclable pour tous. Les objectifs, outre la défense des droits, des intérêts et des besoins des cyclistes, dans le respect d'un partage équilibré de l'espace public, est de rendre la Métropole plus agréable à vivre et de privilégier la proximité et les interactions sociales, en dédiant la rue à ses habitants.

L'intégration de ces associations à la CCSPL permet d'enrichir la palette des associations membres dans les domaines en lien avec son activité (déplacements, énergie, déchets) et, de façon plus transversale, dans ceux de l'eau ou de la restauration scolaire. Toutes ces associations sont présentes dans des instances locales de démocratie participative et/ou dans des commissions métropolitaines.

Il est proposé que les associations La DARLY, L'HESPUL, I Buycott Lyon, Mouvement de pallier et La Ville à vélo deviennent membres de la CCSPL. À cette liste, il convient d'ajouter la liste de leurs représentants ;

Vu la liste des représentants des associations membres annexée à la présente délibération ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve la désignation des associations La DARLY, L'HESPUL, I Buycott Lyon, Mouvement de pallier et La Ville à vélo, pour siéger au sein de la CCSPL de la Métropole de Lyon.

2° - Nomme les représentants des associations désignées pour siéger au sein de la CCSPL, conformément à la liste annexée à la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 juin 2021.